



Parc
naturel
régional
du Doubs Horloger

Dossier de Presse

Parc naturel régional du Doubs Horloger



 **Tourisme durable**



Stratégie touristique concertée pour le Parc naturel régional du Doubs Horloger

Cette nouvelle année 2022 signe la définition d'une stratégie touristique renforcée pour le Parc naturel régional du Doubs Horloger. Le tourisme, levier de développement et d'attractivité, fait partie des grandes missions historiques d'un Parc naturel régional. En effet, il participe à la promotion et à la valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager présents sur le territoire.

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger souhaite poursuivre et développer une offre touristique durable et résiliente, au travers de projets concertés avec les acteurs locaux. L'accent est porté sur le déploiement d'un tourisme durable, soucieux des impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Pour mener à bien ses objectifs, le Parc naturel régional du Doubs Horloger s'est investi dans le lancement de trois grandes actions transversales et complémentaires.

* 1^{ère} action

Signature de la convention d'objectifs et de moyens entre le Parc naturel régional du Doubs Horloger et l'office de tourisme « Destination Pays Horloger »

Une convention d'objectifs et de moyens est un document contractuel rédigé conjointement entre l'instance politique du territoire et l'office de tourisme afin de fixer les objectifs à atteindre et les besoins financiers nécessaires pour y parvenir.

L'office de tourisme « Destination Pays Horloger », dispose de la compétence « promotion touristique du territoire », confiée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Horloger.

Missions régaliennes d'un office de tourisme

- Accueil et information
- Promotion
- Coordination des différents partenaires touristiques
- Observatoire
- Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
- Démarche qualité
- Contribution au développement touristique
- Commercialisation
- Gestion d'équipements et de services

La première convention d'objectifs et de moyens signée en 2017 est arrivée à expiration en 2020, et prorogée d'un an. Les bases du fonctionnement de ce nouvel office de destination ont ainsi été posées et évaluées durant ces 5 années à l'aide d'une série d'indicateurs chiffrés (cf page suivante).

L'année 2021 est placée sous le signe de la concertation pour la rédaction d'une nouvelle convention.

Le parcours client (avant, pendant et après le séjour) a été privilégié, en distinguant les touristes, les locaux et les prestataires touristiques.

* Quelques données chiffrées

Fréquentation des bureaux

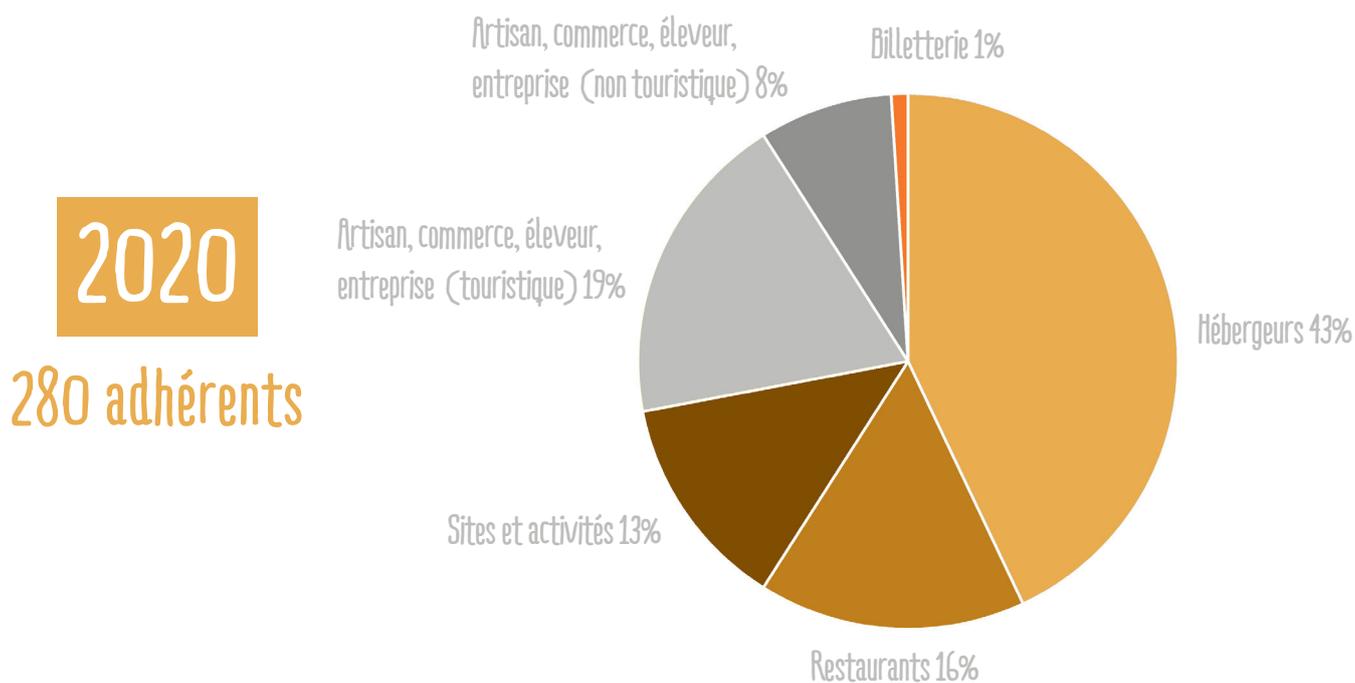


Pour quantifier la fréquentation au sein des bureaux, il est d'usage de faire la distinction entre :

- Visiteur : toute personne qui pousse la porte d'un bureau de l'Office de Tourisme.
- Contact : toute personne qui bénéficie d'un acte de conseil qualifié.

La forte baisse de fréquentation de 2020 s'explique par le contexte sanitaire (Covid-19) qui a contraint l'Office à adapter ses horaires d'ouverture (le nombre d'heures d'ouverture a été divisé par 2 en 2020).

Répartition du nombre d'adhérents selon le secteur d'activité



Évolution du nombre d'hébergements sur le territoire

Communautés de communes
Val de Morteau, Plateau du Russey et Pays de Maïche



Cette nouvelle convention est construite en 5 volets :

- 1 L'observatoire pour mieux connaître les clientèles et pour définir un plan marketing ciblé qui devra déboucher sur des actions marketing chiffrées. Le tout, en privilégiant les supports numériques.
- 2 L'accueil, la promotion et la diffusion de l'information suivant le parcours client :
 - Renforcer l'identité du territoire, rassurer la clientèle et développer la marque « Valeurs Parc » à l'aide d'un pack de communication adapté.
 - Communiquer sur l'actualité touristique en cours en diversifiant les moyens et les outils.
 - Enquêtes de satisfaction, partages d'expériences...
- 3 Faire du lien avec les socio-professionnels et les élus :
 - Affirmer le rôle de l'office de tourisme comme centre de ressources et de connaissances.
 - Préparer la transition du tourisme sur un territoire de moyennes montagnes.
- 4 Démarche qualité, classement de l'office de tourisme en catégorie II, bureaux d'accueil identitaires, espace de travail en back office
- 5 Volet financier : recherche de financements privés



* 2^{ème} action : Contrat de station :

Un contrat de station est une démarche pluriannuelle de développement touristique engagée sur un territoire. Ce dispositif permet d'identifier l'ensemble des projets touristiques susceptibles d'éclorre sur une période donnée. Concernant le contrat de station du Parc naturel régional du Doubs Horloger, l'un des principaux points sera de travailler et de renforcer l'identité forte du territoire en fonction des clientèles ciblées.

Lancé le 10 novembre 2021, le contrat de station se trouve actuellement dans une phase de diagnostic :

- 30 entretiens individuels ont été menés avec des prestataires touristiques représentatifs du territoire : hébergeurs, restaurateurs, gérants de camping et de musées partenaires, élus et institutionnels...
- Une enquête en ligne a été diffusée à plus de 260 acteurs du territoire.

Le bilan de cette première phase sera dressé lors d'une réunion prévue début février 2022.

La 2^{ème} phase consistera à élaborer une stratégie de développement touristique avec des actions concrètes à réaliser dans les 5 ans à venir.

Les travaux du contrat de station viendront compléter la convention d'objectifs et de moyens avec l'office du tourisme s'agissant du renforcement de l'identité du territoire et du plan marketing mis en place.

Parallèlement au contrat de station, le Parc naturel régional du Doubs Horloger a été lauréat du plan Avenir Montagne Ingénierie.

- 18 novembre 2021 : signature de la convention avec le préfet de région
- 30 novembre 2021 : mise en place du comité de pilotage
- 16 décembre 2021 : présentation de l'offre d'accompagnement par chaque territoire lauréat du Plan Avenir Montagne Ingénierie, organisée par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

L'objectif vise à accompagner les territoires de montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux de transition écologique et de diversification touristique. Ce plan s'inscrit parfaitement dans l'Orientation 3.3 de la Charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger :

« Favoriser un tourisme durable qui valorise le patrimoine naturel et culturel : Structurer l'offre touristique 4 saisons, concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques, consolider l'offre d'hébergements et mise en réseau des acteurs. »

Pour y répondre, le recrutement d'un chef de projet est en cours, grâce à l'obtention d'un financement de 60 000 euros par année, et ce pour une durée de deux ans. Sa mission consistera à la mise en œuvre du projet de développement touristique territorial vers un tourisme plus diversifié, durable et résilient en accord avec la charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger.

Missions détaillées du chef de projet

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation
- Définir ou approfondir les besoins d'ingénierie nécessaires pour les thématiques suivantes :
 - Diagnostics approfondis et accompagnements vers le développement d'une offre touristique durable et accélérant la transition écologique
 - Valorisation de la biodiversité comme atout de développement local
 - Rénovation et transformation du parc d'hébergements touristiques et de loisirs
 - Développement des mobilités durables du premier ou du dernier kilomètre
 - Développement d'une offre d'agro-tourisme
 - Valorisation de la ressource forestière en appui au tourisme
 - Développement d'une offre pleine nature diversifiée
 - Appui juridique et conflits d'usage
 - Sensibilisation et formation

